

Rapport de mise en conformité et de sécurisation du mur d'escalade d'Anduze

Objet

Dans le cadre de la sécurisation et de la mise en conformité du mur d'escalade d'Anduze, la commune a sollicité une expertise technique réalisée par M. Yannick Sautier, moniteur diplômé d'État Escalade, équipeur fédéral et formateur FFME.

Cette intervention fait suite aux préconisations formulées lors du contrôle effectué en juin 2022 et avait pour objectif de permettre la poursuite de l'utilisation du site dans des conditions optimales de sécurité pour les établissements scolaires, les associations et les structures encadrantes.

Rappel des constats de 2022

Le rapport de contrôle de juin 2022 confirmait l'intérêt pédagogique du site pour l'initiation à l'escalade des collégiens et des pratiquants encadrés.

Plusieurs améliorations avaient déjà été réalisées à cette date :

- remplacement de nombreux points d'ancrage non conformes ;
- installation de relais adaptés ;
- amélioration de l'équipement de certaines voies ;
- généralisation du port du casque.

Toutefois, plusieurs travaux restaient nécessaires :

- ajout de points d'ancrage sur plusieurs voies afin d'éviter tout risque de retour au sol lors d'une progression en tête ;
- sécurisation de l'accès aux voies situées dans la partie haute du site ;
- remplacement de relais non conformes ;
- mise en place d'un suivi régulier de l'équipement.

Travaux réalisés en juin 2026

Les 22 et 23 juin 2026, l'ensemble des travaux préconisés a été réalisé.

Les interventions ont notamment porté sur :

1. Sécurisation des voies

Des points d'ancrage supplémentaires ont été installés sur les voies n°3, 9, 11, 16, 17 et 19 afin de réguler l'espacement des protections et de garantir une pratique plus sûre.



2. Mise en conformité des équipements

- Suppression de nombreux anciens points d'ancrage de type « U inox » devenus non conformes.
- Remplacement de sept relais non conformes par des relais répondant aux exigences actuelles de sécurité.
- Suppression des anciens relais devenus obsolètes au sommet des voies.

3. Amélioration de l'encadrement pédagogique

Un relais pédagogique a été installé à hauteur d'homme sur la partie gauche du site. Cet équipement permet aux enseignants, éducateurs sportifs et responsables associatifs d'enseigner les manipulations de sécurité au sol avant toute mise en pratique en hauteur.

4. Sécurisation de l'accès aux voies supérieures

Une main courante permanente a été installée dans le secteur supérieur du site afin de permettre aux utilisateurs de se longer et de circuler en sécurité lors de l'accès aux voies concernées.

5. Contrôle général du site

Une inspection complète de la falaise et des équipements a été réalisée.

Aucun danger particulier n'a été constaté :

- absence de blocs instables ;
- absence de risques immédiats liés à la falaise ;
- bon état général des équipements nouvellement installés.

Conditions d'utilisation du site

Le rapport de 2026 conclut que la falaise-école d'Anduze est apte à accueillir du public encadré.

Cette utilisation demeure soumise au respect des consignes suivantes :

Obligations de sécurité

- Port du casque obligatoire pour tous les pratiquants.
- Encadrement assuré par des personnes qualifiées et titulaires des diplômes ou compétences nécessaires.
- Utilisation des relais conformément aux consignes techniques en vigueur.

Utilisation des voies situées au-dessus du muret

Les cinq voies du secteur supérieur ne peuvent être utilisées qu'en moulinette.



L'escalade en tête y demeure interdite en raison d'un équipement insuffisant pour garantir la sécurité des grimpeurs dans cette configuration.

Entretien et suivi

Certaines prises artificielles nécessiteront un resserrage lors des prochaines opérations de maintenance.

Un contrôle annuel du site est recommandé afin de :

- vérifier l'état des équipements ;
- surveiller l'évolution naturelle de la falaise ;
- prévenir les risques liés aux intempéries, à la végétation ou à l'apparition éventuelle de blocs instables.

Conclusion

À l'issue des travaux réalisés en juin 2026, les principales préconisations formulées lors du contrôle de 2022 ont été mises en œuvre.

Le mur d'escalade d'Anduze constitue aujourd'hui un outil pédagogique sécurisé, particulièrement adapté à la découverte et à l'apprentissage de l'escalade dans un cadre scolaire, associatif ou sportif encadré.

La commune d'Anduze poursuit ainsi sa volonté de mettre à disposition des établissements scolaires, des associations et des pratiquants un équipement de qualité répondant aux exigences actuelles de sécurité.

Sous réserve du respect des règles d'encadrement, des consignes d'utilisation et du suivi annuel recommandé, le site est considéré comme apte à recevoir du public.

Muriel GANSTER

Adjointe au Maire d'Anduze, déléguée à l'éducation et aux écoles

MAIRIE D'ANDUZE
(Gard)